

V E N T E A U X E N C H E R E S P U B L I Q U E S

Sur le territoire de la **Commune de LA PLAGNE TARENTEISE (73210)**
anciennement MACOT LA PLAGNE
STATION BELLE PLAGNE – HÔTEL DES DEUX DOMAINES
Le lot n° 32 : soit **UNE SUITE** portant le numéro **S24**

**ADJUDICATION fixée au VENDREDI 06 SEPTEMBRE 2019 à 14 heures devant
le JUGE DE L'EXECUTION du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
d'ALBERTVILLE (Savoie) Palais de Justice, 5 avenue des Chasseurs Alps**

MISE A PRIX : QUARANTE MILLE euros (40 000,00 €)

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Sur le territoire de la Commune de **LA PLAGNE TARENTEISE** (Savoie) anciennement **MACOT LA PLAGNE**, Station **BELLE PLAGNE** cadastré section M n° 2798 (0ha 47a 92ca)

Dans l'ensemble immobilier en copropriété dénommé « **HOTEL DES DEUX DOMAINES** »
Le **lot n° 32** : soit **UNE SUITE** dans le bâtiment A, au niveau R+3, portant le numéro S24, telle que figurant sur le plan, comprenant : une entrée, des rangements, un wc, une salle de douche, un séjour, une salle de bain avec wc, un espace couchage et un balcon, et les 221/10.000° des parties communes générales.

Les droits et bien immobilier ci-dessus ont été saisis à la requête de la **Société EUROTITRISATION**, SA immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° B 352 458 368, dont le siège social est sis 12, rue James Watt – 93200 SAINT DENIS (**France**), agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, es-qualités de représentant du **FONDS COMMUN DE TITRISATION CREDINVEST compartiment CREDINVEST 2**, venant aux droits et obligations du **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT – CIFD**, venant aux droits et obligations du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE lui-même venant aux droits et obligations du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE FINANCIERE RHONE AIN.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau d'ALBERTVILLE et après une consignation obligatoire représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000,00 €. Les frais sont payables par l'adjudicataire en sus de son prix suivant les conditions fixées par le Cahier des Conditions de Vente.

Une visite des lieux sera assurée par la Maître Laurent SAINT-MARTIN – SELARL SPINELLI SAINT-MARTIN REVEL, Huissier de Justice à MOUTIERS (Savoie), le **VENDREDI 30 AOÛT 2019 à 10h00.**

Pour tous renseignements et consultation du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser à :

- Maître Didier CAMUS, Avocat Associé à ALBERTVILLE tél : 04.79.32.63.25 -
Email : didier@camus-chomette-avocats.fr
Site internet : www.camus-chomette-avocats.fr
- Tous avocats inscrits au Barreau d'ALBERTVILLE
- Greffe du Juge de l'Exécution du TGI d'ALBERTVILLE.

Fait à ALBERTVILLE
signé Didier CAMUS, avocat